



## Réclamer un constat d'huissier

-----  
Par queeriserlart

Bonjour,

Je suis habitant sans droit ni titre. Un premier huissier était venu constater l'occupation d'un espace vide une première fois il y a quelques temps, un second huissier est venu très récemment et une procédure d'expulsion vient d'être engagée. Le premier huissier ne constatait pas de trace d'effraction (il n'y en avait pas, il n'y a de fait pas eu d'effraction) ; le second huissier note des "stigmates d'effraction" (et m'accuse d'être entré par "voie de fait"). Ma porte, effectivement, a été "attaquée" entre-temps... Puis-je demander ou exiger du premier huissier (mandaté par une personne privée) qu'il me délivre son constat ?

D'avance merci.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour

Non : l'huissier n'a pas été engagé par vos soins il ne vous doit rien.